



Monsieur le Maire

Objet : demande d'hébergements

Quimper, le 20 août 2018

Monsieur le Maire,

Des mineurs isolés sont venus chercher refuge à Quimper. Or, le Parquet de Quimper, profitant de cette période estivale vient de prononcer la mise à la rue d'une vingtaine d'entre eux, en ne reconnaissant pas leur minorité. On leur refuse ainsi l'accès aux Droits de l'Enfant (protection, scolarisation, hébergement).

Le temps pour eux de pouvoir être entendu par le juge des enfants, ou de faire appel, ces jeunes garçons dorment dans la rue.

L'association le temps partagé essaye alors de palier aux carences : elle assure le suivi médical des mineurs, dispense des cours d'alphabétisation, offre diverses activités culturelles et sportives, les scolarise et tente de trouver des hébergements solidaires auprès de citoyens que le sort de ces mineurs ne laisse pas indifférents.

Mais durant cette période estivale, le nombre de mis à la rue est si important que nous ne sommes plus à même de trouver des accueils dans des familles, déjà saturées par les mises à la rue de l'hiver et du printemps.

C'est pourquoi, nous nous tournons vers les mairies, afin de trouver éventuellement un logement pouvant accueillir 2 à 3 mineurs.

L'association s'engage à s'occuper du quotidien comme le font par ailleurs les services dédiés dans de nombreuses villes (Quimper, Douarnenez, Châteaulin, Concarneau...).

Ces jeunes qui ont fui la misère, les conflits ou la , sont d'une part très respectueux de nos us et coutumes et d'autre part démontrent une détermination d'intégration sans égale.

Persuadés que cette détresse humaine ne vous laissera pas indifférent, nous sollicitons de votre part un rendez-vous, afin de trouver les solutions appropriées.

Respectueusement.

Pour l'association « Le temps partagé »
Hobé Olivier secrétaire